

Site de ROUEN (DEP 2) - RECTORAT

Site de CAEN – DSDEN HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

**MAITRES ET DOCUMENTALISTES CONTRACTUELS DONT L'EMPLOI EST
SUSCEPTIBLE D'ETRE REDUIT OU SUPPRIME A LA RENTREE 2022**

Etablissement :

Nombre d'heures supprimées :

NOM PRENOM	DISCIPLINE	ECHELLE DE REMUNERATION	HORAIRE 2021/2022	HORAIRE PREVU 2022/2023 (1)	ANCIENNETE DE SERVICES	MOTIF	EMARGEMENT DU MAITRE

Fait le :

Cachet et signature du chef d'établissement

(1) si celui-ci est au moins égal à un mi-temps : possibilité de maintien comme service principal à exprimer (joindre un courrier du maître).